

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO  
COMMUNE d'EPINIAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le seize février à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le douze février deux mil vingt et un, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

**Présents :** Mmes Ramé-Prunaux, Laurent, Ducoux, Roger, Passier, Trufflet, Choquet, Messieurs Després, Gautrin, Roizil, Ruaux, Hardy, De la Chesnais, Bourgeault

**Absente excusée :** Mme Desnos qui donne un pouvoir à Mme Ramé-Prunaux.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Ruaux a été élu secrétaire de séance.

**N° 2021-02-10 – Compte administratif : exercice 2020.**

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Sylvie Ramé-Prunaux, Maire, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Després, 1er adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1°) donne acte à Madame Sylvie Ramé-Prunaux de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	120 811.87	-	150 000.00
Opérations de l'exercice	352 431.48	233 184.161	735 427,09	990 071.39
TOTAUX	352 431.48	353 996.48	735 427,09	1 140 071.39
Résultats de clôture	<b>1 565.00</b>		<b>404 644.30</b>	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>Excédent</b>	<b>406 209.30</b>		

2°) constate, pour la comptabilité principale que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Madame le Maire s'est retirée de la salle).

### **N° 2021-02-11 – Compte de gestion : exercice 2020.**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces opérations apparaissent régulières :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **N° 2021-02-12 – Affectation des résultats de l'exercice 2020.**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de 404 644.30 €,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de répartir l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour un montant de 304 644.30 € et au compte 002 un montant de 100 000 € du budget primitif communal 2021.

## **N° 2021-02-13 – Travaux de rénovation de l'atelier technique communal : avenants**

### **- SPS - Entreprise ABG coordination de Balazé**

L'entreprise ABG propose un avenant, en lien avec le COVID, car la durée des travaux a augmenté avec une plus-value pour un montant de 418 € HT soit 501,60 € TTC jusqu'à la fin du chantier.

### **- Entreprise PAPAIL**

L'entreprise PAPAIL, pour le lot n°6, bénéficie d'une plus-value, pour un montant de 311 € HT soit 373,20 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide, à l'unanimité, ces modifications et autorise Madame le Maire à signer les avenants correspondants.

## **N° 2021-02-14 – Lotissement Le Courtil de la Fontaine : vente du lot n°20.**

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande d'acquisition du lot n°20 d'une superficie de 416 m<sup>2</sup> par Monsieur DEMARQUET Thomas, domicilié à Combourg au 24, rue de Copenhague.

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2015-05-49 en date du 21 mai 2018 fixant le prix de vente à 70 € TTC le m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot n°20 à Monsieur DEMARQUET Thomas au prix de 416 m<sup>2</sup> x 70 € = 29 120 € TTC.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les actes notariés et tous documents relatifs à cette vente.

## **N° 2021-02-15 – Demande de subvention exceptionnelle.**

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de Calibso (association qui a acheté le fonds de commerce du bar d'Epiniac) sollicitant une subvention exceptionnelle de 800 € qui correspond au montant du loyer du mois de Mars 2021,

Le lieu ouvrirait mi- Avril. (Epicerie et librairie d'occasion dans un premier temps).

Le conseil municipal donne un accord de principe pour cette subvention exceptionnelle à l'association CALIBSO sous réserve de présentation du budget et de signature de l'acte authentique.

## **N° 2021-02-16 – Remplacement de volets roulants à la mairie.**

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise PAPAIL pour le remplacement de volets roulants à la mairie (porte du secrétariat et du bureau des adjoints) pour un montant de 1527, 50 € HT soit 1833 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré valide, à l'unanimité, le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **N° 2021-02-17 – Bornage de la parcelle AB 506.**

Madame le Maire présente un devis du cabinet LETERTRE à Dol de Bretagne pour le bornage de la parcelle AB 506 d'un montant de 840 € HT soit 1008 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré valide, à l'unanimité, le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour information, Madame le Maire présente les projets 3D avec intégration dans le paysage des bâtiments pour la réalisation de la crèche Graine de Pirates.

### **N° 2021-02-18 Téléphonie secrétariat de mairie : devis**

#### Commission bâtiment:

##### **- Téléphonie pour la mairie :**

3 entreprises ont été consultées par Mr DESPRES: Hexatel, Orange Pro et Télécom Monétique. Les 3 entreprises proposent un système VOIP.

L'objectif est d'avoir à minima 4 lignes extérieures et un système informatique plus performant.

L'offre la moins disante est l'entreprise Hexatel avec une installation du matériel pour un montant de 4578,99 € HT soit 5 494,79 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré valide, à l'unanimité, le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

### **Compte-rendu divers**

#### Commission voirie:

Mr BOURGEAULT et les membres de la commission se sont déplacés à la Bouillière, la Basse Fresnais et la Blochais. Des devis sont en attente et des travaux seront inscrits au budget.

Des devis sont demandés pour la régularisation d'un chemin situé au Breil.

Des entreprises interviennent actuellement sur la commune pour l'installation de la fibre.